

Concours du
« PRIX LITTÉRAIRE de la NOUVELLE du CANTON de MONTRÉSOR »
organisé par « Le CAFÉ de la VILLE de MONTRÉSOR »
avec le soutien des Éditions Hugues de Chivré

Règlement

1°/ Début du concours : 1er janvier 2017.

2°/ Organisateur : «Le café de la Ville» de Montrésor, 29 Grande rue, mail : montresorcafe@orange.fr
Tél. 02 47 92 75 31 - Contact : Jocelyne DEVILLIERS.

3°/ Thème du concours : « Scandale à Montrésor ». (petite bourgade de moins 2000 habitants en Indre-et-Loire)

4°/ Objet du concours : le concours a pour objet d'encourager l'écriture et la lecture, de faire connaître les talents existants et d'en faire découvrir de nouveaux :

5°/ Participants : Le concours est gratuit, ouvert à toutes et tous ; il s'adresse à tous les écrivains :

Seront seulement différenciés les auteurs majeurs des auteurs mineurs.

Chaque participant s'engage à respecter la catégorie qu'il a choisie. Il est bien entendu qu'en cas de fausse information, sur un seul des critères, l'organisateur aura toute latitude pour annuler sa candidature. Un exemplaire de ce règlement est à la disposition de chaque candidat au Café de la Ville de Montrésor ou à télécharger sur www.huguesdechivre.fr.

Pour les mineurs, une autorisation parentale manuscrite est nécessaire : acceptation du règlement, date et signature.

Les membres du comité de lecture et jury n'ont pas le droit de participer au concours.

6°/ Présentation du texte :

a) Nature : le texte sera dactylographié sur papier format A4, en français, en prose, de fiction littéraire de type «Nouvelle». Il comportera un titre et sera limité à 30 000 signes (espaces compris) maximum, soit environ 10 pages, recto-verso : Police imposée : Times New roman - caractère 12 - interligne 1,5 - chaque page sera numérotée. La taille minimale sera de 9 000 signes (espaces compris). Le tout devra être agrafé.

b) Définition de la nouvelle : c'est un court récit. L'action est rapide, les descriptions sont brèves. Elle ne doit pas trainer en longueur. Contrairement à un roman, elle est centrée sur un seul événement et s'accorde à aller vers l'essentiel. Les personnages sont peu nombreux et sont moins développés que dans le roman.

c) Contenu : le texte devra être exempt de toute connotation raciste, diffamatoire, injurieuse ou calomnieuse à l'égard de tiers, personnes physiques ou morales, ainsi que de propos pornographiques ou discriminatoires.

d) Respect du droit d'auteur : Chaque candidat garantira l'originalité de l'oeuvre présentée, sachant qu'en cas de plagiat notoire, il en supporterait, seul, les conséquences légales, l'organisateur ne pouvant être mis en cause d'aucune façon que ce soit.

7°/ Clôture du concours : 9 septembre 2017 à 19 heures.

Les «Nouvelles» seront à déposer, au Café de la Ville à Montrésor, en trois exemplaires, dont un avec les références de l'auteur et les deux autres devant être anonymes. Lors du dépôt, il sera remis un code au candidat, afin de garantir son anonymat.

Les nouvelles non primées seront détruites.

8°/ Jury : Le jury notera les oeuvres présentées sur 10, en toute indépendance et par catégorie.

Les critères de jugement porteront sur :

- la qualité de la langue française (grammaire, vocabulaire et orthographe), 2,5
- le respect du style « nouvelle » défini dans le règlement, 2,5
- l'originalité du sujet choisi. 5

Les décisions du jury seront sans appel.

Il pourra éventuellement ne pas être accordé de prix pour une ou plusieurs catégories.

9°/ Récompenses : Les nouvelles retenues par le jury seront publiées par les éditions Hugues de Chivré. Les droits d'auteur et les bénéfices de cette publication seront reversés à la Croix-Rouge (Canton de Montrésor) et au Comité paroissial de Montrésor.

Un second concours est organisé, qui porte sur l'illustration de la couverture de l'ouvrage, en même temps que le concours de nouvelles.

La date de publication des nouvelles avec les illustrations primées est prévue pour la fin de l'année 2017 en fonction des possibilités professionnelles de la société d'éditions.

10°/ Palmarès : La cérémonie d'annonce des résultats aura lieu au Café de la Ville de Montrésor, Les participants au concours en seront avertis au moins 15 jours avant.

11°/ L'organisateur ne peut, en aucune façon, être tenu responsable dans le cas où le déroulement du concours serait interrompu pour quelque raison que ce soit. Dans ce cas précis, les nouvelles déposées seront remises aux participants qui le souhaiteraient, et pourront être restituées au Café de la Ville de Montrésor (prendre rendez-vous auparavant).

Après un délai d'un an, les nouvelles non réclamées seront détruites.

Je soussigné(e) Nom : Prénom :

.....

Date de naissance : Adresse mail..... tél.....

.....

Adresse :

.....

.....

Participe au concours du « PRIX LITTÉRAIRE de la NOUVELLE du CANTON de MONTRÉSOR » dans la catégorie :

majeur

jeune de 12 à 18 ans.

Au cas où mon manuscrit serait sélectionné par le jury, j'autorise les éditions Hugues de Chivré à publier ma nouvelle et céderai mes droits d'auteur pour qu'ils soient reversés aux oeuvres caritatives désignées dans le règlement (je signerai alors un contrat particulier avec les éditions Hugues de Chivré).

J'ai lu le règlement du concours que j'accepte

Date et signature précédée de la mention « lu et approuvé »*

*Pour les mineurs la signature des parents, accompagnée de la mention :

« J'autorise mon fils, ma fille, à participer au PRIX LITTÉRAIRE DE LA NOUVELLE du CANTON de MONTRÉSOR »